

Le memento SASU

www.faace.fr



A propos

Le memento
de la SASU

Chaque jour, au sein du cabinet FAACE, nous vivons au contact de nombreux entrepreneurs : Des artisans, des commerçants, des PME de service, des startups, mais aussi leurs grandes soeurs qui ont connu une remarquable croissance.

Les raisons de leur succès sont multiples, mais tous les entrepreneurs que nous croisons partagent le même objectif : faire grandir leur jeune pousse, et grandir avec leur projet.



Vous montez votre boîte ? Vous développez votre entreprise ?

Bénéficiez des conseils d'un expert-comptable ! C'est leur optimisme, les leçons tirées de leurs échecs quotidiens, leurs petites astuces pratiques et leurs méthodes issues du terrain que nous avons voulu rassembler et partager avec vous dans ce livre blanc. La vie d'entrepreneur n'est pas facile tous les jours, et la conjoncture est changeante dans cette belle aventure de la création d'entreprise.

Et pourtant, chaque jour vous relevez les manches pour apprendre, tester de nouvelles choses, prendre des risques, satisfaire vos clients, construire vos équipes.

Sommaire

- Avantages et inconvénients
- Création de la société
- Obligation comptables
- Obligations juridiques
- Rémunération du dirigeant
 - Président- associé unique
 - Président non associé
 - Dividendes

Le memento
de la SASU



Avantages

- Statuts souples
- Protection du patrimoine de l'associé avec la responsabilité limitée
- Optimisation de la fiscalité : cession des parts, dividendes
- Protection sociale plus complète que pour les travailleurs non-salariés
- Dividendes non soumis à cotisations sociales
- Facilité de faire entrer de nouveaux associés

Inconvénients

- La protection sociale en SASU a un coût élevé
- L'imposition à l'IR est limitée à 5 exercices
- Procédure lourde pour fermer la société

Création de la société

La société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) est une SAS qui ne comporte qu'un seul associé.
Le Capital social (1 euro minimum) peut être fixe ou variable.

Il peut être constitué d'apports en nature (fonds de commerce, véhicule, ordinateur, etc.) ou en numéraire (de l'argent).



Etapes de la création

- Rédiger les statuts de sa société (on peut prendre des statuts type ou statuer sur un fonctionnement d'entreprise spécifique)
- Nommer le Président
- Déposer le capital à la Banque
- Enregistrer les statuts auprès de son centre des impôts
- Déposer le dossier de création au CFE
- Recevoir le Kbis
- Le communiquer à sa banque

Création de la société



Président

Le mode de désignation du président de la SASU est librement fixé par les statuts.

En tant que dirigeant de SASU, on vous désignera sous le terme de président ou présidente.

Les statuts peuvent également prévoir la désignation d'autres mandataires sociaux comme un directeur général ou un directeur général délégué.

Dans ce cas, ces dirigeants relèveront du même statut social et fiscal que vous.



Obligations comptables



La SASU doit gérer une comptabilité régulière.

Le Président établit chaque année les comptes annuels qu'il dépose au greffe du tribunal de commerce et au service des impôts compétent.

Ces comptes sont composés d'un bilan (actif et passif), d'un compte de résultat (permettant de déterminer le résultat imposable) et d'annexes.

Obligations juridiques



Pas besoin d'organiser une AGO car il n'y a qu'un actionnaire !

Néanmoins, l'associé unique doit approuver les comptes annuels et décider de l'affectation du résultat (report à nouveau, distribution de dividendes, mise en réserve...) dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice. On parle alors de la décision de l'associé unique.

Le Président est ensuite chargé de déposer les comptes au greffe du tribunal de commerce.

L'associé unique peut décider, de son propre chef, de modifier les statuts (transfert du siège social, changement de l'objet social).

Rémunération du dirigeant

Le Président–associé unique est assimilé à un salarié et soumis au régime général de la sécurité sociale.



Président associé unique



- Fiches de paie prévues
- Cotisations sociales mensuelles et assises sur la rémunération versée
- Coût social élevé : charges sociales autour de 80% de la rémunération nette perçue (contre 45% pour les gérants de SARL)
- Protection sociale forte : même retraite que les salariés
- Pas de cotisation minimum
- Pas d'assurance chômage

Président non associé



“

Les rares fois où le Président n'est pas l'associé unique, il est soumis au régime général de la sécurité sociale.

Il a des fiches de paie et est assimilé à un salarié et il cotise pour l'assurance chômage uniquement s'il a signé un contrat de travail avec des tâches techniques à la clé.

—

Dividendes



Les dividendes ne sont pas considérés comme une rémunération, mais comme des revenus de capitaux mobiliers et ne sont donc pas soumis à cotisations sociales. Ils supportent néanmoins des prélèvements sociaux retenus à la source, d'un taux global de 17,2 %. Le versement de ces prélèvements est pratiqué par la société auprès de l'administration fiscale dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités que le prélèvement obligatoire de 12,8 %.

Créateurs, entrepreneurs ne vous préoccupez plus de votre compta !

CONFIEZ-NOUS VOTRE CREATION

- Rédaction immédiate des statuts SASU
- Dossier complet prêt à signer
- Assistance téléphonique
- Vérification par nos formalistes
- Suivi personnalisé du dossier
- Publication de l'annonce légale
- Paiement des frais de greffe
- Immatriculation au RCS du greffe
- Déclaration des bénéficiaires effectifs



CONFIEZ-NOUS VOTRE COMPTA

- Application collaborative web et mobile inclus
- Votre compta de A à Z : de la saisie, au bilan
- Travaux effectués par un comptable
- en passant par la TVA et le juridique annuel
- Du conseil en illimité et des gens sympas

NOUS AIMERIONS

TRAVAILLER AVEC VOUS !



Le memento
de la SASU



Phone

07 69 483089



Email

contact@faace.fr



Website

www.faace.fr